Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212202766-20251124-DEL_30_24112025-DE

Commune de Saint-Bihy (Côtes d'Armor)

Extrait du registre des délibérations

Séance du 24 novembre 2025

Nombres de membres :

- *En exercice : 10*
- *Présents : 9*
- *Absent(s) : 1*
- *Ayant donné procuration : 1*
- *Votants : 10*

Date de la Convocation: 17/11/2025

Le 24 novembre 2025, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence d'Olivier Mérot - Maire. La séance était publique.

Étaient présents :
Olivier Mérot - Maire, Éric Tesson – 1er adjoint, Valérie Grangiens – 2ème adjointe, Jean-Pierre Le Roy - 3ème adjoint, Dominique Pennors, Nicolas Rannou, Claudine Henry, Yvon Le Hégarat, Laurence Faucheux.
Absents excusés : Éliane Desprez
Secrétaire de séance : Laurence Faucheux

DCM N°30 – 24/11/2025 : Participation mise à disposition salle Le Vieux-Bourg Téléthon

L'association Saint-Bihy en Fête organise le 6 decembre prochain une soirée caritative au profit de l'AFM Téléthon. Pour accueillir cet événement dans de bonnes conditions, la salle polyvalente de Le Vieux-Bourg a été réservée, sa capacité étant plus adaptée que celle de Saint-Bihy.
La commune de Le Vieux-Bourg a appliqué une réduction sur le tarif de location pour soutenir cette action, mais un solde reste à régler, notamment pour l'usage de la cuisine, la mise à disposition de la vaisselle et le remplacement éventuel de matériel manquant.
Afin de soutenir pleinement cette initiative solidaire et de favoriser la recette destinée à l'AFM Téléthon, le Conseil municipal de Saint-Bihy est invité à se prononcer sur la prise en charge de ce solde par la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, délibère comme suit :

- Approuve la prise en charge par la commune de Saint-Bihy du solde des frais de location restant dus à la commune de Le Vieux-Bourg pour l'utilisation de sa salle polyvalente dans le cadre de l'événement caritatif du 6 décembre 2025.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives et financières nécessaires à cette prise en charge.

Présents : 9	Pouvoirs : 1	Total : 10
Voix pour : 10	Voix contre : 0	Abstentions : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

MAIRIE DE SAINT-BIHY (Côtes d'Armor)

Le Maire,

Olivier Mérot